

Mémo

Le compostage partagé



Le SIRTOMM vous accompagne pour la mise en place et le bon déroulement de cette action écocitoyenne.

Pourquoi pas vous ?

Composter ses déchets permet de :

- Réduire de 30% le poids de sa poubelle
- Obtenir un fertilisant pour ses plantes et son jardin
- Partager un projet avec ses voisins



Vous souhaitez vous lancer ?

Voici quelques explications :

Un site est constitué de 3 composteurs

- 1- bac de stockage de broyat
- 2- bac de dépôt « compost en cours »
- 3- bac de maturation



Le SIRTOMM finance la totalité du site : les composteurs, la signalétique, le petit outillage, un bioseau pour les participants et la formation pour les bénévoles souhaitant être référents de site.

À valider avant l'installation :

- L'adhésion des habitants : réaliser une **enquête** auprès des habitants (minimum 6 familles volontaires)
- 2 habitants **bénévoles volontaires** pour être formés en tant que « référents de site »
- Un emplacement sur un terrain **plat** et **naturel** (de la copropriété ou communal)
- Si le site est installé sur la copropriété : l'autorisation « officielle » décidée en assemblée générale,
- Si le site est installé sur la commune : une convention est signée
- Un approvisionnement pérenne de **broyat** (matière sèche indispensable pour le bon déroulement du compostage partagé)
- Un exutoire pour le **compost mûr**

Le lancement :

- Préparation du terrain par la copropriété ou la commune
- Installation du site par des habitants volontaires et le SIRTOMM
- Inauguration du site avec les habitants et les élus avec une **explication** et **distribution** de bioseau pour les participants



C'est parti !



(compost KÉZAKO?)

info

Le compostage est un processus naturel qui permet la décomposition de nos déchets organiques par des micro-organismes, des champignons et invertébrés en un fertilisant idéal pour nos plantes.

Préjugé 1 : « Le compostage ça sent mauvais. »

Le processus de compostage a besoin d'oxygène pour se faire correctement. Sans oxygène il peut y avoir de mauvaises odeurs. Un compost bien géré et bien aéré ne sent pas mauvais ! Il sent l'humus, le sous-bois. Brasser régulièrement et ajouter du broyat qui limite l'humidité et « structure » le compost en créant de micro-poches d'air.

Préjugé 3 : « Dans le compost, il y a des animaux « dégoûtants » et nuisibles au jardinier. »

Les vers de fumier, cloportes, champignons etc... sont effectivement présents dans les composteurs mais ils sont là naturellement, sont indispensables au processus et ne sortent pas du compost. La faune du compost se nourrit des matières en décomposition et n'endommage donc pas les cultures une fois le compost épandu au jardin.

Préjugé 5 : « Personne ne va entretenir le site, il va être à l'abandon. »

Un projet de site de compostage s'appuie sur une équipe prédéfinie et connue des participants. Plus les consignes seront connues et claires, plus elles seront respectées et plus le travail de l'équipe sera facilité et le site propre. Un site de compostage est une installation qu'il est possible de démonter en cas d'inutilisation ou de nuisance, s'il y en avait.

Préjugé 2 : « Le compostage ça attire les rats et autres animaux indésirables. »

Les composteurs sont des bacs fermés, avec un couvercle et une grille dans le fond. De plus, par précaution, les déchets de viande et de poisson sont interdits. Le compost n'attire pas particulièrement les rats, mais s'il y en a à proximité, ils peuvent venir « se mettre au chaud » dans le composteur.

Préjugé 4 : « Les gens vont faire n'importe quoi, vont détériorer intentionnellement. »

Dans les faits, très peu de sites sont détériorés : l'utilisation du site se fait sur la base du volontariat. Il faut être exemplaire dans la gestion du site pour ne pas solliciter de mécontentements. Informer très largement et écouter réellement les craintes permet de désamorcer la majorité des conflits.

Au quotidien :

Pour les participants :

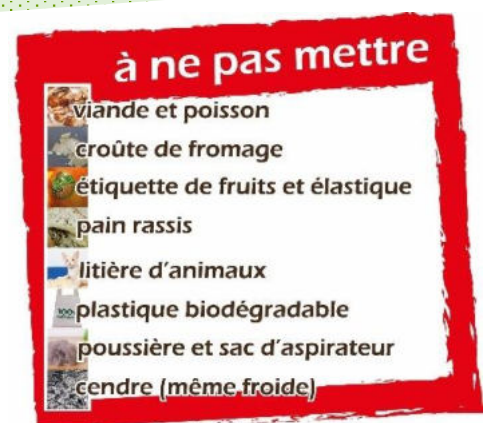
- Apporter ses épluchures dans le composteur du milieu
- Rajouter un pelleté de broyat
- Étaler la matière

Pour les référents de site :

- Surveiller le bon déroulement du procédé
- 1 fois par semaine : brassage de la matière à la fourche
- 1 fois tous les 3 mois (environ) : lorsque le composteur est plein, réaliser un transfert de la matière avec l'aide d'habitants et prévoir la distribution du compost mûr
- Tenir à jour le tableau de bord via le site Logiprox



Découper les gros morceaux pour faciliter la décomposition.



En compostage partagé, les consignes de dépôts sont adaptées au contexte et peuvent être différentes de l'individuel.



Contact

SIRTOM de Maurienne

82 avenue de la Riondaz

73870 Saint-Julien-Montdenis

04.79.59.92.28 / 06.33.8719.88

ambassadeurdutri@sirtom-maurienne.com

